



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



F3SCT (Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail) des DDI du 24 juin 2024

En préambule, la présidente, Laurence Mezin, DRH du MIOM, précise que la F3SCT du réseau des DDI n'a pas à se substituer aux F3SCT départementales pour les visites de site. Cependant, suite aux demandes récurrentes de l'UNSA, l'administration revient sur sa position. La F3SCT du réseau des DDI pourra exceptionnellement effectuer des visites de sites sur la base de critères qui seront définis en septembre dans le cadre d'un groupe de travail associant les organisations syndicales.

L'UNSA a lu sa déclaration liminaire jointe à ce compte rendu.

Point 2 : Présentation de l'arrêté étendant temporairement la compétence des DDPP d'Île de France dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024

Afin de répondre au besoin accru de contrôles concernant la sécurité sanitaire des aliments pendant la période des JOP, les DDPP de l'Île de France pourront assurer les inspections dans l'ensemble des départements de la région Île de France. Cet arrêté est pris pour écarter les risques d'invalidation, pour incompétence territoriale, des procédures de constat établies par les inspecteurs.

L'UNSA déplore que ce projet d'arrêté n'ait pas été présenté aux CSA ministériels idoines, la F3SCT du MIOM étant incompétente pour se prononcer sur l'organisation des missions dans ces services.

Elle rappelle que d'autres DD(ETS)PP, comme celle de l'Indre dont les effectifs sont faibles, sont également concernées. L'UNSA demande donc l'élargissement de cette mesure par arrêté ou convention interdépartementale à l'ensemble des sites impactés par les JOP.

Point 4 : Outils informatiques mis à disposition des DDI

Ce point n'ayant pas pu être traité au CSAR des DDI, la DTNUM présente le diagnostic qui a été réalisé. Elle précise que la sécurité est une priorité et que l'environnement de travail est au moins équivalent à ce qui existait dans chacune des administrations avant regroupement.

Toute difficulté doit être remontée aux services de la DTNUM pour expertise.

La suite libre office sur les postes Noémi est largement compatible avec Microsoft office ; l'usage de Microsoft office n'est pas interdit mais l'achat des licences doit être limité et financé par le service.

Une enquête (baromètre numérique) a été lancée auprès des agents, le taux de réponse est plus élevé que celui du précédent baromètre numérique.

L'UNSA estime que les évolutions de l'environnement numérique du travail des agents sont problématiques. Elle déplore :

- Les évolutions de logiciels non accompagnées de formation,
- Le manque de prise en compte des besoins des agents de terrain,
- La complexité des procédures et des bugs trop fréquents.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnole Cedex

01 48 18 88 29 - unsa-fp@unsa.org - www.unsa-fp@unsa.org



Tout cela conduit les agents à se refermer sur eux-mêmes, générant du stress et des RPS. Il est urgent d'accompagner davantage les agents par la mise en place d'informations, de formations pragmatiques, la mise à disposition de matériel et d'applications harmonisées, simplifiées.

L'UNSA demande que les résultats du baromètre numérique lancé en 2024 et toujours en cours soient présentés aux membres du CSAR DDI et à la F3SCT.

Point n° 3 : Fièvre Hémorragique du Crimée-Congo (FHCC) et les besoins matériels associés en abattoir et pour les contrôleurs

À l'issue d'une F3SCT exceptionnelle du MASA, toutes les DDI ont été informées des risques de transmission du virus de la FHCC. Celui-ci se transmet le plus souvent par la piqûre d'une tique. Les tiques porteuses du virus, détecté en octobre 2023, sont installées depuis une dizaine d'années dans les départements de l'arc méditerranéen, la Corse, l'Ardèche et la Drôme ; elles chassent activement en se déplaçant vers leurs hôtes (bovins, équins, oiseux et lagomorphes).

La transmission du virus se fait dans des cas plus rares par un contact avec le sang d'un animal infecté ou les fluides d'une personne infectée. Le risque FHCC est un risque professionnel parmi d'autres et concerne les inspecteurs dans les abattoirs, les agents de terrain : contrôleurs forestiers, inspecteurs en exploitation agricole ...

L'UNSA rappelle que ce risque doit être systématiquement et dans les meilleurs délais intégré dans le DUERP des DDI car d'autres agents que ceux du MASA peuvent être concernés par ce risque.

L'UNSA demande également que :

- Tous les agents à risques aient des EPI (Equipement de Protection Individuel) adaptés à leurs missions,
- L'ensemble des trousse de secours des véhicules de service soient équipés d'un tire-tique.

La préservation de la santé et de la sécurité des agents est une obligation de l'employeur et les discussions sur qui finance la prévention sont indécentes au regard du risque.

Point n°5 : Présentation du plan d'action pluriannuel de prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail et du plan d'action relatif à la prévention des risques psycho-sociaux du MTECT

Ces documents présentés à la F3SCT du MTECT couvrent une période de 5 ans. Désormais, tout l'enjeu est de les décliner dans l'ensemble des services concernés, dont les DDI. Ils feront l'objet d'une large communication et diffusion auprès des services, un bilan annuel sera présenté et discuté dans les instances compétentes.

L'UNSA considère l'existence de ces plans très positive, mais il faut agir rapidement et aller plus loin pour certaines actions. En effet, malgré nos multiples et récurrentes alertes, les RPS ne cessent de croître dans toutes les structures. Hélas, un pas a encore été franchi dans le mal-être et la souffrance des agents ; aujourd'hui, certains agents présentent des troubles psychosociaux.

La formation, la sensibilisation de l'encadrement sur ces thématiques doivent être étendues, accélérées. Il importe aussi de prendre en considération leur situation, nul n'étant épargné.

Point n°6 : Tableau de suivi des signalements

Sont remontées à la F3SCT du CSAR des DDI les situations qui ont fait l'objet de blocage du dialogue social au niveau départemental. L'administration centrale saisit alors le service pour savoir si des solutions ou des mesures correctives ont été trouvées et prises.

Outre les cas signalés, l'UNSA alerte sur la situation de la DDPP 67. Elle déplore l'insuffisance du Diagnostic Technique Amiante (DTA) en amont du lancement des travaux sur le bâtiment, qui génère un surcoût du projet et l'installation des agents dans des algecos, dégradant fortement leurs conditions de travail et celles d'accueil des usagers.

L'UNSA demande la systématisation des DTA et le respect d'un dialogue social préliminaire avant tous travaux bâtimentaires.

Point n°7 : Tableau de suivi des demandes de la FS du CSAR des DDI du 2 avril 2024

L'UNSA réitère ses demandes et la nécessité de rappeler les services à l'ordre pour l'application des directives et instructions relatives :

- aux remboursements des frais de mission ; certains agents rencontrent toujours des difficultés,
- aux modalités de télétravail ; il faut mettre fin au fait du prince. Certains services n'appliquent toujours pas les dispositions de l'accord télétravail signé en début d'année et qui se substitue à toutes les mesures locales.

Elle demande la mise en place d'une formation pour tous les représentants du personnel membres des comités médicaux.

Questions diverses

1. Point sur la politique des contrôles terrain et la sécurité des agents dans un contexte de crise agricole et environnementale

Le représentant du MASA précise que le Ministre renouvelle son soutien aux agents et indique prendre à cœur ce sujet. Des instructions le rappellent à chaque instance ministérielle et interministérielle. Un dispositif de soutien est en place depuis 2016 suite à des agressions, il comprend des mesures d'accompagnement, mais aussi la rédaction d'un guide des contrôles au MASA qui préconise des interventions à 2 personnes sur le terrain. D'autres mesures viendront compléter ces dispositifs.

Pour l'UNSA, la problématique des contrôles sur le terrain ne concerne pas que le MASA. Les annonces faites par le gouvernement après les manifestations agricoles sont, selon les départements, contradictoires : arrêt des contrôles/poursuite des contrôles, annonce des contrôles uniques alors que des services autres que les Services d'Economie Agricole (SEA) peuvent être amenés à contrôler les exploitations agricoles sur d'autres thématiques... induisent incompréhension, perte de sens des missions pour les agents et sentiment d'intouchabilité pour les agriculteurs.

De même, la délégation de la police sanitaire à des organismes privés génère in fine une surcharge de travail pour les services de l'Etat.

Pour l'UNSA, tous ces éléments concomitants sont à l'origine d'une augmentation des RPS et TPS. Des actions et mesures doivent rapidement être prises pour mettre fin à cet état de fait.

2. Point de situation sur les services d'économie agricole

Pour l'UNSA, le mal-être des agents des SEA et leur charge de travail ne cessent de grandir. En outre, les missions des SEA sont, en raison de la réduction des effectifs, exercées par des contractuels dont la formation, en plus des tâches quotidiennes, incombe aux agents.

Traiter ces problématiques en GT sans associer les représentants du personnel ne suffit pas, les instances compétentes doivent se saisir sans délai de ces problématiques pour pallier la complexification des procédures et du travail. Agir devient impérieux.

3. Point d'étape sur la prévention du risque amiante bâtementaire

Le sujet est reporté car il nécessite une préparation interministérielle. Les OS demandent, cependant, que les documents réglementaires soient communiqués aux membres de la Formation Spécialisée.